



Féchy, le 10 juin 2014

**CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY**

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

**AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 1/2014 RELATIF AUX COMPTES  
COMMUNAUX 2013 ET AU RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ**

Au Conseil Général de Féchy,  
Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Julien GAILLARD, président et rapporteur, MM. Arnaud JAGGI, Marc DAHLGREN, Jonathan ZOSSO, Laurent BESSO, Jacques MORANDI, Willy KURSNER, membres et de Mme Sylvie MORET, suppléante, s'est réunie toute la journée du 5 juin 2014, afin d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée. M. Raphaël MOGNETTI était excusé.

Mme Carole BETTEMS, Syndique, ainsi que M. Marc MORANDI, Vice-syndic, M. Jean-Pierre MORET, municipal et Mme Sylvie FAVRE, boursière, étaient présents pour répondre aux questions. La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs explications. M. Andreas MEYER, municipal ne pouvait pas être présent et s'était excusé.

Dans un premier temps, la COGEFIN a examiné les comptes. Elle a procédé par la vérification de nombreuses pièces comptables par pointage. Elle relève avec satisfaction la bonne tenue des comptes et remercie la boursière pour son excellent travail.

La fiduciaire, mandatée pour la vérification des comptes communaux, soulève dans son rapport, l'insuffisance de la provision pour couvrir les débiteurs douteux. En effet, la provision de Fr. 75'000.- mentionnée au passif du bilan, est insuffisante en comparaison du montant estimé de Fr. 245'000.- pour couvrir lesdits débiteurs. Par ailleurs, la COGEFIN avait déjà soulevé ce point lors de son rapport de juin 2013. Dès lors, la COGEFIN recommande à la

municipalité d'augmenter ce montant, afin de constituer une provision adéquate pour couvrir les débiteurs douteux.

Nous constatons des écarts importants avec le budget dans les comptes des bâtiments en Rionzier et ceux du nouveau collège. Il est toujours difficile d'estimer un montant précis lorsqu'il s'agit d'un premier exercice comptable. D'après les explications du rapport de la municipalité, cette différence est due au fait qu'au moment de l'établissement du budget, tous les éléments n'étaient pas encore connus. Les chiffres du prochain exercice devraient être plus précis.

Au compte n° 610.3511.00 Participation à la police cantonale, la COGEFIN est interpellé par le montant important, qui est dévolu pour participer à la police cantonale sans la moindre explication. Elle regrette que la municipalité ne s'active pas davantage pour connaître les prestations fournies.

Concernant le rappel des préavis municipaux de l'année écoulée dans le rapport de gestion, celui-ci aurait tout son sens pour autant que le suivi soit mentionné. Certains sont encore en cours, d'autres sont terminés. La COGEFIN souhaiterait que le rapport de gestion contienne une partie plus opérationnel dans lequel figurerait l'avancement et le déroulement des préavis.

Pour conclure, nous relevons les principaux chiffres des comptes 2013 :

- le budget 2013 prévoyait un excédent de charges de 106'425.- CHF et l'exercice 2013 montre un résultat positif de 1'093.01 CHF.
- le compte 9282.002.00 Fonds de réserve pour investissements futurs a été augmenté de 1'716'000.- CHF. Le solde au 31 décembre 2013 se monte à 2'828'699.71 CHF dont 603'696.46 CHF sont déjà attribués par divers préavis. Le solde disponible est donc de 2'225'003.25 CHF

Ces chiffres montrent une bonne gestion financière de la Commune. L'exercice 2013 est supérieur aux prévisions et termine positivement, malgré le budget déficitaire. L'exceptionnel produit des comptes 21, Impôts, a fortement contribué à ce résultat.

Au vu de ce qui précède, après lecture du rapport de la fiduciaire Lambelet SA qui a contrôlé les comptes communaux le 1 mai 2014, et après discussion et délibérations, les membres de la Commission de Gestion et Finances proposent à la majorité au Conseil Général de Féchy :

- d'approuver les comptes communaux 2013 ;
- d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité ;
- d'approuver le rapport de vérification des comptes 2013 de la Fiduciaire Lambelet.

Pour la Commission de Gestion et des Finances

Le Président



Les Membres

